



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée que lors du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil, située au 99, rue Principale le mardi 10 décembre 2024, à 19 h 30, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure sur le type de matériau utilisé pour le revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire (dôme) à l'adresse suivante :

Lot 3 583 248, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata.

La présente demande vise pour permettre au propriétaire de pouvoir installer un entrepôt de type dôme de 6.096 m x 12.19 m (20 pieds x 40 pieds), soit 74.31 m² (800 pieds carrés).

Pour les murs extérieurs des bâtiments, le règlement de zonage proscrit, la membrane pare-air, la pellicule de plastique et autres matériaux similaires (sauf pour une serre).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil en faisant parvenir par écrit ses observations avant la tenue de la rencontre soit par courriel au admin@sainthonoredetemiscouata.ca ou par courrier au 99, rue Principale.

Fait à Saint-Honoré-de-Témiscouata, le 20 novembre 2024

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière